

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD268

présenté par
M. Zulesi, rapporteur

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« la »,

le mot :

« leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.